

**Présents:**

MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM. Simon, Gaigne, Mmes Louvel, Gaumerais, Hervé R., MM. Besnier, Hubert  
MM. Dubreil L., Bélé, Lambert, Bouffort, Lemarié, Brasselet, Roussel, Garnier, Dubreil P., Letellier, Mme Haudebert, MM. Bertel, Mme Hervé H., M. De Gouvion St Cyr, Mme Ryaux, M. Deroyant, Mme Janvier, Mme Bossard, M. Thomas

**Absent(s) Excusé(s):** MM. Houdus, Vallet, Masson, Lejeune, Coquelin, Aussant, Chapron, Mme Sourdin, MM. Cordonnier, Goudal, MM. Sourdin, Montembault

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de la commune de Le Chatellier

Monsieur le Président, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- Championnat de Bretagne Cyclisme – subvention complémentaire

Madame Réjane Gaumerais est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

**Présentation de la démarche PLUI par Monsieur CEZARD, Directeur Départemental DDTM 35, et Monsieur Lionel BRAS, Responsable Service Espace Cadre de Vie**

**AFFAIRES GENERALES**

**ADMINISTRATION**

**1 – PERSONNEL**

Elu référent : Olivier Gaigne  
Suivi par Françoise Leroy

**A – Renouvellement Contrat de travail Raphael Bonnery**

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires générales, rappelle le recrutement en avril 2009, de Monsieur Raphaël BONNERY en tant qu'agent contractuel en référence au grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 3 ans à raison de 17h30 par semaine afin d'assurer les fonctions de technicien au Centre Civique et Culturel de Montours.

Ce contrat de travail arrive à échéance le 13 avril prochain et il est nécessaire de délibérer afin de renouveler ce contrat pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 14/04/12.

Les missions liées à ce contrat étaient les suivantes :

- Concevoir et superviser la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle et autres occupations ;
- Accueillir sur site les artistes et autres occupants ;
- Assurer le suivi du planning d'occupation ;
- Assurer la logistique et l'intendance ;
- Assurer le suivi technique des équipements communs à l'ensemble du bâtiment et des équipements particuliers affectés au théâtre, à la bibliothèque et au forum.

Le temps de travail de M. BONNERY avait été défini selon des besoins estimés, son recrutement ayant eu lieu à l'ouverture du centre culturel. Après trois ans, il s'avère que le temps de travail de 17h30 est trop juste au vu des nombreuses heures complémentaires et supplémentaires qui ont été payées à Mr BONNERY. Il est donc nécessaire de réfléchir à un nouveau temps de travail. De plus, il est proposé de lui confier une nouvelle mission relative à la gestion du matériel technique (prêt aux associations).

Après discussion, Monsieur le Vice-président propose que le temps de travail hebdomadaire de Monsieur BONNERY soit de 22h30 hebdomadaire. Il propose également que le contrat de travail soit renouvelé avec une rémunération identique au précédent contrat correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la grille de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'un régime indemnitaire avec une indemnité spécifique de service.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le renouvellement du contrat de travail de Monsieur BONNERY Raphaël pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 14 avril 2012 aux conditions décrites ci-dessus.
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à ce renouvellement de contrat de travail.

#### B – Accueil stagiaire Service Communication

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires générales, informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté va accueillir un stagiaire, Monsieur Thibault DESPREAUX, étudiant en BTS Communication à l'AFTEC SUP-OUEST – 23 Rue Kérautret Botmel – 35067 RENNES Cedex.

Il effectuera son stage au sein du service Communication. Le stage se déroulera du 28/05/2012 au 06/07/2012, à raison de 35 heures par semaine.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement d'une gratification de stage à Monsieur DESPREAUX à hauteur de 20 % du SMIC en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 soit 279.68 € mensuel proratisé au temps de présence ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de stage.

## 2 – DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LE CHATELLIER AU SCOT

Elu référent : Olivier Gaigne

Suivi par Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président en charge des Affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°77/2008 du conseil communautaire du 9 avril 2008 désignant les délégués représentant Coglais Communauté au comité du Syndicat Mixte pour l'Elaboration et la Programmation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères.

Il informe les membres du Conseil Communautaire que Madame Clériveret Nelly a démissionné du conseil municipal de la commune de Le Chatellier, il y a donc lieu de désigner un autre membre.

La commune de Le Chatellier propose la candidature de Monsieur Jean Luc Montembault, les autres membres resteraient inchangés, à savoir :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le Chatellier	Pierre Sourdin	Jean Pierre Prudor
	A désigner	Brigitte Trébert

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT Monsieur Jean Luc MONTEMBAULT « Loisière » 35133 LE CHATELLIER, délégués titulaire représentant Coglais Communauté Marches de Bretagne au comité Syndicat Mixte pour l'Elaboration et la Programmation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères.

## FINANCES – FISCALITE

### I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :

Elu référent : Olivier Gaigne

Suivi par Marie Anne Lefeuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice 2011 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Olivier GAIGNE conformément à l'article L. 2121-14, et par renvoi l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré:

- ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2011, arrêté comme suit, ainsi que les restes à réaliser, tel que présenté et annexé au présent compte rendu.

Monsieur Malapert n'a pas participé au vote.

## 2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Elu référent : Olivier Gaigne

Suivi par Marie Anne Lefeuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2, Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33, Monsieur le Vice-président, chargée des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le Receveur en poste à Antrain et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de Coglais Communauté.

Il précise que le receveur a transmis à Coglais Communauté son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de Coglais Communauté et du compte de gestion du Receveur,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ADOPTENT le compte de gestion du Receveur pour l'année 2011 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

## 3 – COMPTE DE RESULTAT SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE ET APPROBATION BUDGET PREVISIONNEL 2012

Elu référent : Olivier Gaigne

Suivi par Marie Anne Lefeuvre – Bernard Chevallier

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Conseil Communautaire les résultats de gestion de l'année 2011 pour la période de mai à décembre 2011 de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne.

Au 31 décembre 2011 le chiffre d'affaires s'est élevé à 134 166 €.

Le total des produits d'exploitation, dont la participation de Coglais Communauté de 287 428 €, s'élève à 422 150 € et les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 351 484 €.

Le résultat d'exploitation qui en ressort est donc de 70 665 €.

Le montant des charges de personnel est de 150 368 € avec un effectif de 8 personnes.

Avec un résultat financier de 2 379 €, le résultat avant impôt est de 73 045 € et après impôt sur les sociétés de 24 346 €, le bénéfice est de 48 697,42 €.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du rapport de gestion, l'approbation du budget prévisionnel 2012 de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne aura lieu lors du vote du budget primitif 2012 de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

## 4 – DEMANDE DE LA COMMUNE DE LE TIERCENT

Elu référent : Olivier Gaigne

Suivi par Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président délégué aux affaires générales présentes aux membres du Conseil Communautaire la demande de la commune de LE TIERCENT, relative au financement dans l'attente du versement des subventions accordées pour les travaux de rénovation de l'église, d'une avance de trésorerie. Diverses subventions de l'Etat, de la Région, du Département sont attendues à hauteur de 95 % du montant des travaux, soit un montant d'environ 305 842 €, la TVA étant financée par un prêt en attendant le remboursement du FCTVA.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le principe suivant : la communauté de communes, à titre exceptionnel accordera un prêt sans intérêts à la commune de LE TIERCENT dans l'attente du versement des subventions accordées par les différents financeurs.

- PRECISENT qu'à l'issue de la consultation des entreprises de travaux, un plan de financement définitif de l'opération sera établi et le conseil communautaire sera amené à délibérer, lors d'un prochain conseil, du montant nécessaire à accorder à la commune, les modalités de versement et de remboursement étant formalisées dans une convention.

## 5 - DEMATERIALISATION DE LA COMPTABILITE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne s'est engagé depuis mars 2011 dans une démarche pilote pour dématérialiser ses flux comptables.

Il informe que les phases de test sont achevées et qu'il a été fixé une date de passage en production au 5 avril avec les différents partenaires.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la mise en place du protocole PES v2 à compter du 5 avril 2012 au sein de Coglais Communauté Marches de Bretagne ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'accord local de dématérialisation des pièces jointes et des documents budgétaires avec le comptable du Trésor public d'Antrain et la Chambre Régionale des Comptes ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion au protocole d'échange standard d'Hélios.

## DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

#### 1 – AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE LA VOIE FERREE/ROUTE DE ST MARC A ST BRICE EN COGLES

Elu référent : Jean Malapert  
Suivi par Rémy Dandin

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire de la demande de la commune de St Brice en Coglès d'aménager le carrefour rue de la Voie Ferrée / Route de St Marc par la construction d'un giratoire, création de places de parking et aménagement paysagé.

Il informe les membres du Conseil Communautaire que le coût des travaux est estimé à environ 500 000 € HT suivant les aménagements retenus.

Le coût de la maîtrise d'œuvre estimé à 8% du montant des travaux, soit environ 40 000 € HT.

Les membres de la Commission ont souhaité connaître dans quelle mesure le Conseil Général d'Ille et Vilaine interviendrait financièrement.

Les membres du Bureau Communautaire ont indiqué que les travaux incombent à la commune de St Brice en Coglès, qui en assurera la maîtrise d'ouvrage ou éventuellement au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Il est proposé que Coglais Marches de Bretagne participe à hauteur de 50 % du coût de l'Etude par le biais d'un fonds de concours et que Rémy DANDIN pour une assistance technique dans le cadre d'une convention de mutualisation de services.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le principe du versement d'un fonds de concours au maître d'ouvrage de l'opération à hauteur de 50 % HT du coût de l'étude.

#### 2 – INFORMATION APPEL A PROJET PLUI

Elu référent : Jean Malapert  
Suivi par Cécile Canguilhem

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la candidature de Coglais Communauté Marches de Bretagne a été retenue à l'appel à projet du Ministère pour accompagner les démarches d'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, présenté dans la délibération n°2012.05.82 en date du 25 janvier 2012. Ainsi, l'État confirme son soutien financier auprès de Coglais Communauté en accordant une subvention de 50 000 € lorsque le transfert de compétence "document d'urbanisme" sera effectif.

Lors du Bureau Communautaire du mercredi 14 mars, Monsieur le Maire de St Hilaire des Landes a fait part de sa volonté de réviser son PLU mais le Président souhaite que les révisions des P.L.U. soient ajournées au profit de la démarche P.L.U.I.

#### 3 – ACQUISITION TERRAIN ST BRICE EN COGLES – ROUTE DE LA SELLE

Elu référent : Jean Malapert

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de vente d'un terrain situé sur la commune de St Brice en Coglès à proximité de l'entreprise Armor Protéines.

Un projet de construction de 3 logements est en cours d'étude, mais ce projet risquant de compromettre le développement de l'entreprise Armor Protéines, il est proposé de procéder à l'acquisition de ce terrain appartenant à Monsieur et Madame Maupilé Rémi, référencé au cadastre sous le n° AH30 d'une superficie

totale de 1 950 m<sup>2</sup> au prix de 33 000 € soit 16,92 € le m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter les frais notariés et les honoraires de négociation dus à Century 21 évalués à 3 000 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant qui sera rédigé en l'étude de Maître BOUVIER

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1 et par renvoi les articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 et suivants,*

*Considérant l'intérêt de Coglais Communauté de procéder à l'acquisition de ces terrains dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique,*

- DECIDENT d'acquiescer auprès de Monsieur et Madame Maupilé Rémy, demeurant « 6 rue Clémenceau » 50170 PONTORSON, la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice en Coglès sous le numéro AH 30 d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup> pour un prix de 33 000 € soit 16,92 € le m<sup>2</sup> ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'acte authentique qui sera établi en l'Etude de Maître BOUVIER, notaire à St Brice en Coglès ;

- DISENT que les frais notariés ainsi que les honoraires de négociation dus à l'agence Century 21 seront à la charge de Coglais Communauté ;

- DONNENT pouvoir à Monsieur le Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- AUTORISENT Monsieur le Président à régler la dépense correspondante sur le Budget Général de Coglais Communauté Marches de Bretagne, opérations réserves foncières.

## HABITAT

### 1- CONVENTION OPAH

Elu référent : Alain Besnier

Suivi par Cécile Canguilhem – Emilie Leroy

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les modalités de la Convention OPAH :

#### **Présentation générale d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale**

Une procédure pour dynamiser la réhabilitation de l'habitat privé :

- Améliorer les conditions de logement des habitants ;
- Réhabiliter le patrimoine bâti, préserver l'identité architecturale du territoire ;
- Diminuer les charges des occupants des logements ;
- Renforcer les cœurs de bourg dont l'attractivité décroît au bénéfice des zones pavillonnaires ;
- Maintenir le dynamisme des cœurs de bourg (commerces, services, etc...)

Un partenariat d'une durée minimale de 3 ans entre Coglais Communauté Marches de Bretagne, le Conseil général, l'ANAH et l'Etat.

**Périmètre opérationnel :** l'ensemble du territoire de Coglais Communauté Marches de Bretagne, sans critères territoriaux

**Les objectifs de l'OPAH RR de Coglais Communauté : redynamisation/renforcement des cœurs de bourgs**

#### - Objectifs prioritaires :

- Lutte contre l'habitat indigne ;
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Adaptation à la perte d'autonomie ;
- Réduction de la vacance.

#### - Objectifs induits :

- Amélioration de la qualité urbaine ;
- Développement de l'offre locative (en améliorant les logements vacants, en produisant des logements conventionnés) ;
- Réduction des charges pour les occupants des logements.

**Les objectifs quantitatifs : 292 logements à réhabiliter sur les 3 années**

**Les moyens financiers sur 3 ans:**

- L'ANAH via le Conseil Général en tant que délégataire des aides à la pierre : une enveloppe de 1 706 810,10€ dont 140 000€ pour l'aide à l'ingénierie (35% du coût du suivi animation + 306€ pour certains dossiers).
- Coglais Communauté Marchés de Bretagne dans le cadre de l'exercice de la compétence Habitat-Logement: une enveloppe de 367 995,90 euros (dont 97 995,90€ pour l'ingénierie et la communication), avec un engagement particulier aux travaux d'économie d'énergie.

Le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) participera sur la durant de la première phase (2010-2013) à hauteur de 51 462€.

**Les moyens opérationnels : choix de Coglais Communauté d'assurer le suivi-animation de l'OPAH en régie**

- Animation de l'opération : réunions d'information, informations générales, informations ciblées, partenariats...
- Aide des propriétaires dans le montage de leur projet de travaux : conseil personnalisé, aides à la décision, diagnostics techniques, montage des demandes de subventions...

**Plafonds de revenus et conditions d'éligibilité**

- Etre propriétaire d'un logement de plus de 15 ans ;
- Faire réaliser les travaux par des artisans ou des entreprises ;
- Attendre l'autorisation écrite des financeurs pour débiter les travaux ;
- Les subventions ANAH ne sont pas cumulables avec un PTZ ;
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds définis par l'ANAH.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la Convention OPAH dans les modalités présentées ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cette convention et à mettre cette dernière à disposition du Public pendant une durée d'1 mois à compter du mercredi 4 avril 2012, dans les mairies du Coglais et au siège de Coglais Marchés de Bretagne.

## 2- SUBVENTION AEU COMMUNE DE ST HILAIRE DES LANDES

Elu référent : Alain Besnier  
Suivi par Cécile Canguilhem

Monsieur le Vice-président, délégué aux affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°239/2010 en date du 27 octobre 2010 validant le principe de l'attribution d'une aide aux communes membres en faveur du financement des études de contrats d'objectifs ou d'Approche Environnementale de l'Urbanisme, dans la limite de 20% d'une dépense subventionnable maximale de 20 000 € TTC ainsi que la délibération n°31/2011 du 23 février 2011 validant les critères d'éligibilité pour l'attribution de la subvention au titre des contrats d'objectifs communaux et démarche AEU® tel que présenté ci-dessous :

Il fait part aux membres du conseil Communautaire d'un courrier de la commune de St Hilaire des Landes relative à la demande d'une subvention AEU® dans le cadre de l'aménagement de leur nouveau lotissement « La Croix Olivier ».

Cette étude est menée par le cabinet Cérur, bureau d'études de Rennes, pour un montant de 19 925 € soit 23 830,30€ TTC.

D'autres financeurs participent au coût de cette étude, tel que présenté ci dessous :

	DEPENSES TTC	RECETTES	
AEU® Lotissement « La Croix Olivier »	23 830,30 €	ADEME	10 000,00€
		Coglais Communauté	4 000,00 €
		Commune de St Hilaire des Landes	9 830,30 €
TOTAL	23 830,30 €	23 830,30 €	

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'attribuer une subvention de 4000 € à la commune de St Hilaire des Landes pour le financement de leur étude AEU® sous réserve du respect des critères et conditions définis par les délibérations n°239/2010 et 31/2011 du Conseil Communautaire et notamment le fait que cette étude s'inscrive dans le cadre d'une réflexion communautaire de développement par secteurs.

### 3 – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE DE COGLÈS AU TITRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CODD)

Elu référent : Alain Besnier  
Suivi par Cécile Canguilhem

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du PLH, une action est réservée à l'attribution de subvention aux communes qui mettent en place un CODD ou une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AUE®). Les statuts de Coglais Communauté Marches de Bretagne, ont inscrit les modalités de cette participation : "Le versement aux communes membres d'une subvention destinée à financer les études de contrats d'objectifs ou d'aménagement à raison de 20% d'une dépense subventionnable maximale de 20 000€ TTC sous réserve que ces études se réalisent dans le cadre d'une réflexion communautaire de développement par secteur.

La commune de Coglès a mis en œuvre un contrat d'objectif communal. Cette étude est menée par les cabinets d'études SITADIN Urbanisme et Paysage (Rennes) et SERVICAD (Cesson Sévigné), pour un montant de 16 000€ soit 19 136€TTC. D'autres financeurs participent au coût de cette étude, tel que présenté ci-dessous : il est proposé d'attribuer une subvention de 3 827,2€ à la commune de Coglès pour le financement de son contrat d'objectif communal.

	Dépenses TTC	Recettes	
Etude communale de contrat d'objectifs	19 136 €	Conseil Général	7 200,00 €
		Coglais Communauté	3 827,20 €
		Commune Coglès	8 108,80 €
<b>Total</b>	<b>19 136 €</b>	<b>19 136 €</b>	

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'attribuer une subvention de 3 827,20 € à la commune de Coglès pour le financement de son contrat d'objectifs Communal

### **ARTISANAT – COMMERCE**

#### 1 – RENOUVELLEMENT BAUX COMMERCIAUX « VIVAL » ET « MASCOTTE » DE ST GERMAIN EN COGLÈS

Elu référent : Marie Annie Louvel  
Suivi par Lucile Rey

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil Communautaire que les actes de baux commerciaux des commerces Vival et Mascotte à Saint Germain en Coglès, sont arrivés à échéance le 15 Octobre 2011.

Après concertation des commerçants actuels, il est décidé de procéder au renouvellement de ces baux commerciaux, dans les conditions suivantes :

1) BAIL COMMERCIAL MASCOTTE – 2 Place Chateaubriand- Mme LABBE

- Superficie totale 87 m<sup>2</sup>
- Date d'effet du bail au 15 octobre 2011
- Loyer payable à terme échu : 375.84 € HT au 15/10/2011
- Révision annuelle au 1<sup>er</sup> janvier
- 

2) BAIL COMMERCIAL VIVAL – 4 Place Chateaubriand- SARL DUHMAS

- Superficie totale 302 m<sup>2</sup>
- Date d'effet du bail au 15 octobre 2011
- Loyer payable à terme échu : 797.28 € HT au 15/10/2011
- Révision annuelle au 1<sup>er</sup> janvier

La rédaction de ces actes sera confiée à l'étude de Me BOUVIER, et les frais seront partagés entre les deux parties.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les termes de renouvellement des baux commerciaux tels que présentés ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer ces baux commerciaux dont la rédaction est confiée à l'Etude de Me Bouvier, notaire à St Brice en Coglès
- PRECISENT que les frais seront partagés entre les deux parties.

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'ODESCA 2012-2015 auquel Coglais Marches de Bretagne participe, les pistes d'actions sont soumises à validation des financeurs mi-mars 2012. Les financeurs de l'ODESCA sont l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Le dossier de candidature a été présenté le 13 mars par Bruno EPP de la CCI Saint Malo – Fougères.

Quatre grands thèmes ont été choisis, à savoir :

### 1. ACCESSIBILITE

- a. L'accessibilité des points de vente sera une obligation à partir de 2015. Les acteurs du Pays de Fougères souhaitent donc accompagner les entreprises commerciales et artisanales du Pays. Sur le Pays, on dénombre un potentiel d'entreprises éligibles de 500 entreprises, dont 328 sur les communes du ressort de l'Etat.
- b. Méthodologie : sensibilisation collective des entreprises au travers de documentations et de visites, conseils individualisés et aide pour les mises aux normes accessibilité
- c. Budget alloué : 45'730 €

### 2. ARTISANAT DE PRODUCTION

- a. Les entreprises de production sont des métiers de fabrication, basés sur des savoir-faire artisanaux et englobent un ensemble de petites entreprises issues de divers secteurs : les métiers de bouche, le travail des métaux, le bois, l'ameublement, la pierre, les métiers d'art... production sur mesure, moins de 20 salariés - clientèle professionnelle. Sur le Pays de Fougères, on dénombre 110 entreprises, dont 75 de plus de 3 salariés
- b. Méthodologie : détection et visite des entreprises à potentiel de développement, conseils individualisés et aide par des cabinets extérieurs si besoin
- c. Budget alloué : 7'210 €

### 3. INNOVATION

- a. Face aux contraintes budgétaires des clients et aux nouvelles formes de communication, la manière et les modes de consommation se sont modifiés. Peu de commerçants ont mis en place une stratégie par rapport à ces enjeux.
- b. Méthodologie : cartes de fidélité, conférence, tables rondes consommateurs pour sensibiliser les commerçants aux nouveaux modes des consommateurs, mise en place d'opérations de structuration des entreprises commerciales et artisanales autour des nouveaux outils de promotion et de vente (apple shop, flash code, géolocalisation...)
- c. Budget alloué : 126'925 €

### 4. DEVELOPPEMENT LOCAL

- a. Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du Pays de Fougères, les acteurs locaux ont souhaité que soit mis l'accent sur le thème Pays dans deux directions : l'amélioration de l'environnement commercial et le renforcement des « marchés locaux ». Face aux mutations commerciales des centre bourgs et centre-ville, les élus locaux ont exprimé le souhait d'être accompagnés sur la problématique Commerce sur des facettes tels que l'accessibilité, les enseignes, l'attractivité, l'ambiance d'achat... Dans une même optique, le Pays de Fougères souffre d'une signalétique commerciale de centre bourg qui conviendrait d'être améliorée.
- b. Méthodologie : à travailler avec les élus locaux : les problématiques commerces en centre-ville / centre bourg, la signalétique commerciale et artisanale et les opérations charte d'enseignes et de devantures commerciales
- c. Budget alloué : 128'020 €

NB : des cabinets spécialisés ou des aides techniques pourront être demandées notamment dans des domaines très technique comme l'innovation et l'accessibilité, d'autre part, les critères d'éligibilité restent soumis aux financeurs qui doivent nous les indiquer – le plan d'actions ODESCA 2012-2015 sera finalisé courant mai – juin 2012.

Comme lors de la précédente ODESCA, Coglais Marches de Bretagne entend être Maître d'Ouvrage pour certaines actions relevant du Thème n°4 : Développement Local ; Il sera présenté prochainement en Commission Développement la nature de ces actions.



### 3 – CONVENTION CLUB DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Elu référent : Marie Annie Louvel  
Suivi par Lucile Rey

Madame la Vice-présidente, chargée des Affaires « Artisanat commerce », rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté participe financièrement, chaque année, aux actions menées par le Club du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Fougères. Elle les informe que la participation demandée à Coglais Communauté s'élève à 4 324,40 € T.T.C pour le programme d'animations de mai 2012 à avril 2013.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'accorder une subvention d'un montant de 4 324,40 € TTC au Club du Commerce et de l'Artisanat dont le siège social est fixé au 50 rue Nationale à Fougères, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget annexe entreprise 2012 ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- PRESENTENT que cette subvention sera versée sur présentation du budget des actions réalisées au titre de l'année 2012.

### ENVIRONNEMENT

#### 1 – INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT DE L'ECO-JARDINIER POUR LE JARDIN DE L'EAU

Elu référent : Louis Simon  
Suivi par Jean-Philippe Anotta

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la présence d'un éco-jardinier sur le site du Jardin de l'eau est nécessaire. Suite à la création d'un poste de jardinier délibéré au Conseil communautaire du 20 Janvier 2012, un recrutement a eu lieu. Trois candidats ont été reçus le 1<sup>er</sup> mars 2012. M. David TAILLANDIER de St Germain en Coglès a été choisi comme éco-jardinier pour entretenir le site. Il devrait prendre son poste le mardi 10 avril 2012.

Suite à des réunions de travail avec les élus de St Germain en Coglès, il a été proposé que la commune loue à Coglais Marches de Bretagne un cellier et une partie du local technique (accès aux vestiaires, aux douches et coin cuisine inclus). Une convention sera mise en place entre Coglais Marches de Bretagne et la commune de St Germain. Celle-ci fera l'objet d'une validation ultérieure.

### TOURISME

#### 1 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU JARDIN DE L'EAU

Elu référent : Catherine Villerbu  
Suivi par Caroline Baguenard – Elodie Baudry

Par un courrier daté du 13 Mars 2013, Monsieur Roger, Maire de Saint Germain en Coglès, sollicite Coglais Communauté pour une mise à disposition du Jardin de l'eau le samedi 7 Avril 2012 à l'occasion de la chasse aux œufs organisée par le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que le Samedi 14 Juillet 2012 pour tirer le traditionnel feu d'artifice.

Il est proposé de demander une cotisation à hauteur de 50 €/jour pour l'utilisation de cet équipement communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- DECIDENT l'application d'une cotisation de 50 € / jour pour l'utilisation de cet équipement communautaire.

### INSERTION

#### 1 – CHANTIER D'INSERTION - BILAN 211 ET PERSPECTIVES 2012

Elu référent : Christian Hubert  
Suivi par Jean Philippe Anotta – Audrey Sommet

Monsieur le Vice-président en charge de l'insertion, présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan 2011 du Chantier SOLID'R.

##### A. Bilan 2011 :

Pour l'année 2011, année expérimentale, **8 535 heures** ont été réalisées par le Chantier SOLID'R pour le compte de Coglais Marches de Bretagne et des communes du Coglais (Baillé, Le Tiercent, Montours, St Brice en Coglès, St Etienne en Coglès et St Marc le Blanc) : **7 417 heures** en Espaces Verts et **1 118 heures** en Bâtiment.

Par rapport au planning prévisionnel de 2011, il y a eu **1 500 heures** de travail en Bâtiment prévues mais non commandées pour le chantier relatif aux aménagements des abords du Centre Culturel et Civique de Montours.

Coglais Marches de Bretagne est le principal donneur d'ordre du Chantier SOLID'R (6 189,50 heures) suivi par le Canton d'Antrain (2 321 heures) et le canton de Louvigné du Désert (2 283 heures).

Les communes du Coglais qui ont fait appel au Chantier Solid'R en 2011 sont :

- ✓ Baillé : 56 heures en Bâtiment
- ✓ Le Tiercent : 96 heures en Espaces Verts
- ✓ Montours : 121 heures en Espaces Verts et 213 heures en Bâtiment
- ✓ St Brice en Coglès : 80 heures en Espaces Verts
- ✓ St Etienne en Coglès : 1 402 heures en Bâtiment
- ✓ St Marc le Blanc : 377.50 heures en Bâtiment

Monsieur le Vice-président note qu'il n'y a que la moitié des communes du Canton qui ont fait appel en 2011 au Chantier d'Insertion et présente le planning prévisionnel 2012.

## **B. Planning prévisionnel 2012**

Le planning prévoit pour l'année 2012 **12 241 heures** de travail pour le Chantier SOLID'R (les 3 cantons confondus)

En date du 24 février 2012, le planning prévisionnel indique **5 240 heures** pour Coglais Marches de Bretagne et **518 heures** pour les communes du Coglais soit un volume total (pris en compte dans la convention) : **5 758 heures** (dont 1 736 heures pour l'équipe Bâtiment).

On note cependant une différence relativement importante en termes de volume d'heures sur 2012 entre l'Equipe Espace Verts et l'Equipe Bâtiment :

**Equipe Espace Verts** : 8 015 heures prévues en 2012 dont 4 022 pour Coglais Marches de Bretagne et les communes du canton.

**Equipe Bâtiment** : 4 226 heures prévues en 2012 dont 1 736 pour Coglais Marches de Bretagne et les communes du canton.

Néanmoins, sur les 1 736 heures prévues en 2012, 1 000 heures sont à confirmer sur le Chantier d'Aménagement des abords du Centre Culturel et Civique de Montours.

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire, que David HOMO a quitté le Chantier SOLID'R depuis le 16 mars dernier. L'Association du Coglais a décidé de ne pas le remplacer dans l'immédiat compte tenu de la conjoncture défavorable du secteur bâtiment.

Lors du Comité de Suivi du mardi 28 février dernier, l'Association du Coglais, par le biais de son Directeur, a émis le souhait de renouveler la convention entre Coglais Marches de Bretagne et le Chantier SOLID'R.

Les membres du Conseil Communautaire ont émis un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec réduction du montant garanti des heures de travail en fonction des activités assurées par le chantier d'insertion. Cette question sera revue après détermination du volume d'heures à garantir

## **QUALITE DE VIE**

### **SPORT**

#### **1 – ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SPORTIVE**

Elu référent : Frédéric Bouffort

Suivi par Bernard Chevallier

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le groupe de travail : "Le Sport dans le Coglais" s'est réuni à trois reprises les 26 septembre, 18 octobre et 19 décembre.

Lors de la présentation de la Synthèse (commission Qualité de Vie du 10 janvier), le dernier point abordait les possibles en matière de politique sportive :

Les possibles (livre blanc)

- 1) Un parc multisports en tartan permettant de pratiquer foot, basket, Hand (exemple : St Germain-en-Coglès, Mézières/Couesnon, St Marc/Couesnon ...) à chiffrer ; lieu : zone de la Brionnière et/ou à proximité d'un accueil de loisirs
- 2) Des couloirs de piste d'athlétisme, dans le cadre d'un parc multisport ?
- 3) Une école multisports, en lien avec les collèges, conformément aux objectifs 2.7 et 2.8 du projet stratégique départemental 2011/2014. (Nous Vous IIIe de sept-oct 2011).
- 4) Déplacer les terrains de foot de St Brice à la Brionnière, créer un Terrain synthétique (contrat d'objectif en cours)

- 5) Améliorer les sentiers de randonnées (balisage, entretien ...) => intérêt touristique également.
- 6) Améliorer ou créer des liaisons douces entre les zones habitées et les zones de sport et loisirs (exemple liaison St Brice / St Étienne entre les 2 entrées de bourg) (étude en cours)
- 7) Ouvrir une réflexion sur les référents et compétences sports au niveau commune, inter-communes, canton, Pays. Quelles compétences pour chacun ? (exemple du Badminton du Pays Fougereais)
- 8) Une salle à St Marc le Blanc ? Quels besoins ? Quelle spécialisation ? Quelle prise en charge : intercommunale ou cantonale ? Avec quels moyens, quelles aides ?
- 9) Pourquoi ne pas imaginer un pool d'éducateurs de Coglais Marches de Bretagne ou de la SPL avec notamment tous les éducateurs embauchés aujourd'hui par les communes (St Brice, St Marc, St Germain, St Étienne) ? Le transfert de compétence entraînant le transfert de moyens.
- 10) Transfert d'équipements communaux ou communautaires vers la SPL avec facturation des usagers et système de compensation budgétaire.

La commission propose aux membres du Conseil Communautaire. Ce dernier de pointer les axes de travail et les priorités en matière de politique sportive parmi la liste non exhaustive énoncée ci-dessus.

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, propose d'axer le travail de ce groupe sur les points suivants :

- la création d'une école multisports,
- une réflexion sur les référents et compétences sports au niveau commune, inter-communes, canton, Pays ;
- le transfert d'équipements communaux ou communautaires vers la SPL avec facturation des usagers et système de compensation budgétaire

## 2 – PROJET DE DELEGATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA SPL - INFORMATION

Elu référent : Frédéric Bouffort

Suivi par Valérie Loyzance – Bernard Chevallier

Monsieur Bouffort, élu au sport, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'à la création de la SPL, le transfert du dojo et du Complexe avait été évoqué. La SPL a recruté le technicien de maintenance à temps plein, sachant qu'une partie de son temps sera consacré au suivi des équipements sportifs qui seront transférés. Pour la piscine, la SPL a également créé un ¼ temps comptabilité supplémentaire piscine (à compter du 19 mars) et qui sera occupé par Mme Decensé.

L'intégration des équipements sportifs dans la SPL nécessitera du temps de gestion qui viendra en complément du ¼ temps de Mme Decensé.

L'élargissement de la SPL nécessitera de nouvelles conventions de DSP et la création de comptes spécifiques.

A ce jour, la mise à disposition des équipements (complexe et dojo) aux associations et aux communes se fait de façon gracieuse. Il n'y a donc pas de recette. Une tarification avec facturation devra être mise en place avec système de compensation soit par la communauté soit par les communes.

Pour mémoire, le club de natation, usager d'un équipement géré par la SPL s'acquitte de locations de lignes d'eau (13,50 € / ligne / heure). La Communauté des communes reverse au club de natation une subvention à hauteur des locations.

*La commission propose de porter la réflexion au niveau du Bureau Communautaire qui statuera sur l'élargissement éventuel de la SPL et les priorités de la démarche.*

## 3 - DEMANDE DE L'AMICALE CYCLISTE DU COGLAIS NORD

Elu référent : Frédéric Bouffort

Suivi par Bernard Chevallier

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, informe les membres du Conseil Communautaire que comme pour le challenge du Coglais et le Championnat de Bretagne (contrôlés par le COCF), l'Amicale Cycliste de Coglais Nord, organisatrice de la course « Souvenir Marcel Bouvier » (13 mai 2012) demande à ce que le paiement de la subvention accordée soit anticipé.

Pour que la course puisse figurer au calendrier fédéral, l'engagement doit arriver au moins 6 semaines avant la date de l'épreuve.

Cette mesure a été accordée au PCOC (Pays du Coglais Organisation Cycliste) et au COCF (contrôle des courses du challenge), avec convention spécifique stipulant un remboursement en cas d'annulation de la course.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de verser la totalité de la subvention soit 2 625 € à l'étoile cycliste des Marches de Bretagne ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention fixant notamment les modalités de remboursement en cas d'annulation d'une course.
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser cette subvention sur un compte ouvert au nom de l'Association l'étoile cycliste des Marches de Bretagne.

#### 4 - CHAMPIONNAT DE BRETAGNE CYCLISME – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°2012.8.41 autorisant le versement d'une subvention de 4 300 € à l'association « Pays du Coglais Organisation Cycliste » pour l'organisation du championnat de Bretagne Cyclisme.

Il informe les membres du Conseil Communautaire que l'association sollicite une somme de 4 300 € sur le volet 3 du contrat de territoire 2012 auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Il rappelle que ce dernier sollicite l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI concerné.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur l'attribution d'une subvention par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 4 300 € à l'association « Pays du Coglais Organisation Cycliste » au titre du volet 3 année 2012 dans le cadre du contrat de territoire pour le financement du Championnat de Bretagne Cyclisme;
- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

#### CULTURE

##### 1 - DEMANDE DE SUBVENTION BONSAÏ CLUB

Elu référent : Bernard Serrand

Suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice-président, en charge de la culture, informe les membres du Conseil Communautaire que la Fédération Française de Bonsaï (112 clubs affiliés) a donné à l'association « Coglais Bonsaï » la charge d'organiser le Congrès Régional en 2012, lequel regroupe tous les clubs du Grand Ouest (du Mans à Brest).

Cette manifestation se déroulera les 26 et 27 mai 2012 à la Salle de la Brionnière Saint Brice en Coglès

Cette manifestation, présentant les 100 plus beaux arbres régionaux, nécessite :

*Un espace d'exposition de 300 m2 env.*

*Un espace de vente pour professionnels du bonsaï de 150 m2 (environ 10 exposants)*

*Un espace «Concours du Nouveau talent »*

*Un espace « passage des Niveaux FFB» et animations diverses*

*Un espace convivial*

Le budget prévisionnel s'élève à 6 350 € (révisé car 8 500 € à l'origine), recettes prévisionnelles hors subvention Coglais Communauté et Mairie de Baillé, d'un montant de 4 150 € et par conséquent une aide financière de 1 500 € est sollicitée.

*La commission qualité de vie propose une répartition budgétaire suivante, une aide de 1 500 € de Coglais Marches de Bretagne au titre du contrat de territoire, une subvention de 700 € est sollicitée auprès de la commune de Baillé.*

*La commission Qualité de vie oriente l'association vers le Pays de Fougères afin de solliciter une aide de 1 500 € dans le cadre du contrat de Pays.*

Les membres du Bureau Communautaire ont émis un avis favorable sur l'inscription de cette subvention dans le cadre du Contrat de Territoire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'inscription au contrat de territoire, enveloppe 3, une subvention d'un montant de 1 500 € pour le financement du Congrès Régional du Bonsaï ;

- CHARGENT Monsieur le Président de transmettre cette décision au Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

##### 2 - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL TECHNIQUE « ASSOCIATION DU COGLAIS » POUR L'ASSOCIATION DU COGLAIS

Elu référent : Bernard Serrand

Suivi par Anne Laure Tanguy

En janvier 2012, Coglais Communauté a accepté la cession gracieuse de l'ensemble du matériel technique spectacle, propriété de l'Association du Coglais.

La gestion de ces mises à disposition auprès d'associations sera assurée par le technicien du Centre Culturel et le coût de la mise à disposition sera de 50 € par prêt.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2012, l'association du Coglais souhaite qu'en contrepartie de ce don, le matériel leur soit prêté gratuitement.

*Compte tenu de l'investissement en moyens humains et techniques liés à la gestion de ce matériel par Coglais Communauté, la commission qualité de vie émet un avis défavorable sur cette demande et rappelle*

que ces 50 € correspondent au temps de travail d'un agent sur un prêt (2h de travail : préparation du matériel, vérifications en amont, administration, remise du matériel à l'emprunteur, petites réparations...).

Cette participation s'appliquera donc à chaque emprunt. Il a été rappelé que l'Association du Coglais avait bénéficié de financements européens dans le cadre du programme LEADER pour l'acquisition de ce matériel pour l'opération culturelle des pleins feux.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de ne pas appliquer de mise à disposition gracieuse à l'Association du Coglais dans le cadre de l'emprunt du matériel technique ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à facturer la mise à disposition de ce matériel à hauteur de 50 € par prêt.

### 3 – PROPOSITIONS ESQUISSES ASSOCIATION LES PICAOUS POUR LE JARDIN DE L'EAU

Elu référent : Bernard Serrand – Catherine Villerbu  
Suivi par Anne Laure Tanguy – Caroline Baguenard

Monsieur le Vice-président, en charge de la culture, rappelle les différentes rencontres avec l'Association « Les Picaous » et présente la démarche de projet et les 3 propositions d'esquisses.

Le projet s'oriente sur un banc en granit qui s'intégrera dans le cadre du parcours d'interprétation (non loin de la zone « Picaous » du parcours et proche de l'aire de pique nique)

La commission qualité de vie oriente sa préférence vers le banc « l'onde ou eau banc », notamment pour des questions de sécurité.

La commission qualité de vie accepte que les élus de Coglais Communauté co signent avec le Président de l'association des demandes de dons de granit et des demandes d'aides techniques auprès des entreprises.

Il est proposé de prévoir au budget 2012 une subvention de 5 000 € à l'association Les Picaous pour la mise en œuvre de ce projet.

Lors d'une rencontre, il a été demandé que le projet soit suivi par le service tourisme, la sculpture étant un complément au projet global « parcours d'interprétation » du Jardin de l'Eau.

La commission qualité de vie rappelle l'historique de cette démarche et le travail partenarial interservices déjà engagé et souhaite que les deux services culture et tourisme, leurs élus référents et leurs chargés de mission restent associés sur ce projet.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur ce point.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'esquisse telle que présentée ;
- PRECISENT qu'une subvention de 5 000 € sera inscrite au budget général 2012 dans le cadre de la réalisation d'un banc qui sera versée sur un compte ouvert au nom de l'Association Les Picaous » de St Marc le Blanc.

### 4 – RECOMPOSITION DU GROUPE DE PILOTAGE CULTURE PAR SECTEURS

Elu référent : Bernard Serrand  
Suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice-président en charge de la culture, informe les membres du Conseil Communautaire de la démission de Monsieur Stéphane Chalifour de son mandat de conseiller municipal et par suite de son mandat de délégué communautaire. Le groupe de pilotage Culture n'est donc plus au complet.

Il est proposé de compléter ce groupe qui a pour mission d'orienter la politique culturelle du Coglais (la programmation du Centre Culturel et les actions culturelles en règle générale.)

Ce groupe pourrait se composer comme suit :

- Secteur nord - deux représentants : Roselyne Hervé et 1 nouveau membre
- Secteur Centre – deux représentants : Bernard Serrand et 1 nouveau membre
- Secteur Sud – deux représentants : Marie Andrée Neveu et 1 nouveau membre

La commission qualité de vie a recueilli le souhait de Maryvonne Bannier (nord) et de Laurence Haudebert (sud), et de Marie Annick Lecène (centre)

Organisation d'1 réunion par trimestre à 18h30

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT les membres suivants afin de siéger au sein du Groupe de pilotage culture :

- \* secteur Nord : Mme Roselyne Herve  
Mme Maryvonne Bannier

- \* secteur Centre : M. Bernard Serrand  
Mme Marie-annick Lecène
- \* secteur Sud : Mme Marie Andrée Neveu  
Mme Laurence Haudebert

## 5 – DEMANDE DES CARREFOURS CULTURELS DU COUESNON

Elu référent : Bernard Serrand  
Suivi par Anne Laure Tanguy

Monsieur le Vice-président en charge de la culture, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet des Carrefours culturels du Couesnon pris par délibération en date du Conseil du 25 janvier à savoir : projection de deux films en intérieur sur le canton.

Organisation globale : Coglais Communauté avec comme budget 1 200 €.

Par un courrier en date du 27 février 2012, l'association propose à Coglais Marches de Bretagne l'achat de 300 places pour les soirées des 6 et 7 juillet au prix de 12 €.

*La commission qualité de vie rappelle l'engagement déjà pris par Coglais Communauté Marches de Bretagne pour l'organisation de deux projections de films liés à la guerre 14/18 en juin, en amont du spectacle de Juillet.*

*Lors de la discussion, plusieurs hypothèses ont été avancées*

*D'une part, un refus d'acquiescer des places, motivé par une non-collaboration de la part des structures intercommunales limitrophes*

*D'autre part, l'acquisition de 100 places qui seraient remises aux responsables d'entreprises du territoire avant d'engager une réflexion de mécénat sur des actions culturelles spécifiques.*

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

**Avec 4 abstentions,**

- DECIDENT d'acquiescer 100 places au prix de 12 €.

## JEUNESSE EDUCATION

### 1 – BILAN ETUDE JEUNESSE

Elu référent : Bernard Serrand  
Suivi par Elodie Renaud - Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président rappelle que Coglais Communauté Marches de Bretagne a retenu en décembre 2010 l'UFCV pour la réalisation d'une étude jeunesse. Ce travail a pour ambition de mieux comprendre les enjeux et les problématiques liés à l'évolution des questions de la jeunesse sur le territoire.

Au cours de l'année 2011, des investigations (entretiens avec les jeunes, les acteurs qui œuvrent en direction de la jeunesse (collège, Mission Locale, responsables associatifs, élus...) ont été menées pour mieux comprendre le territoire et faire émerger des enjeux liés à la jeunesse. Une soirée d'échanges et d'informations a été également organisée en janvier dernier ; A l'issue de tous ces travaux, des propositions d'action pour une politique jeunesse du Coglais sont suggérées par le Bureau d'études. Le Vice-président présente une synthèse de ces travaux.

### 2 – DEMANDE DE FINANCEMENT 2012 – ASSOCIATION LA PACHAMAMA

Elu référent : Bernard Serrand  
Suivi par Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président rappelle que Coglais Communauté Marches de Bretagne a soutenu financièrement (3 000 €), en 2011, l'initiative de l'Association LA PACHAMA en direction des jeunes notamment dans le cadre de l'extension du projet « En Résonance » ; ce projet était un projet porté par le Conseil Régional et financé en partie par l'Europe ; Il avait pour but de mobiliser des jeunes bretons, en résonance avec des jeunes de l'international sur des questions « essentielles » liées au Développement Durable. L'Association La Pachamama et l'Association du Coglais avaient répondu à l'appel d'offres et avaient été retenus.

Monsieur le Vice-président présente le diaporama qui illustre la mobilisation des jeunes au travers de différentes actions.

Une vingtaine de jeunes de 16 à 25 ans se réunissent régulièrement (vendredi et samedi après-midi) à la ferme de La Pachamama à Saint Brice en Coglès.

*Les membres de la commission réunis le 10 janvier dernier se sont interrogés sur le partenariat entre l'Association du Coglais via l'accueil jeune et l'Association La Pachamama et les éventuelles passerelles entre les deux structures. Il s'avère que l'accueil jeune touche essentiellement des jeunes de 12/15 ans tout particulièrement des collégiens.*

En ce qui concerne La Pachamama, les jeunes ont entre 16 et 25 ans. Il est précisé que la ligne Conseil Général qui est inscrite au budget prévisionnel est une ligne spécifique du Conseil Général au titre des solidarités internationales.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € ;
- PRECISENT que cette subvention sera versée sur un compte ouvert au nom de l'Association « La Pachamama » dont le siège social est situé au lieu dit « La Croix Madame » à St Brice en Coglès.

### 3 – PROJET SANTE

Elu référent : Bernard Serrand  
Suivi par Valérie Loyzance

Monsieur le Vice-président rappelle que, sous l'impulsion de Saint Etienne en Coglès et de Coglais Communauté, en juillet 2010, une association de professionnels de santé s'est constituée, elle est composée d'une vingtaine de praticiens avec 7 professions de santé différentes. Au cours des années 2010 et 2011, ils se sont réunis à plusieurs reprises pour construire leur projet professionnel. Ce dernier vient juste d'être finalisé et devra être présenté aux représentants de l'Agence Régionale de Santé début mai.

Ce projet professionnel définit également les modalités d'organisation des professionnels de santé libéraux au sein des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Trois sites sont prévus : Saint-Brice-en-Coglès, Montours et Saint-Etienne-en-Coglès. Un autre site, Saint-Germain-en-Coglès pourrait rejoindre le projet. Pour information, une rencontre entre la direction de l'hôpital local et les élus de Coglais Communauté s'est tenue le 6 mars dernier pour conforter le projet de maison de santé de Saint Brice à proximité de l'établissement hospitalier. La directrice de l'hôpital vient de confier une mission de programmation à un bureau d'études pour étudier les différents scénarii d'implantation. Pour le site de Saint Etienne, il deviendra effectif lors du déménagement de Coglais Communauté vers la Zone de Saint Eustache

Monsieur le Vice-président présente le projet professionnel de santé et présente un premier échéancier.

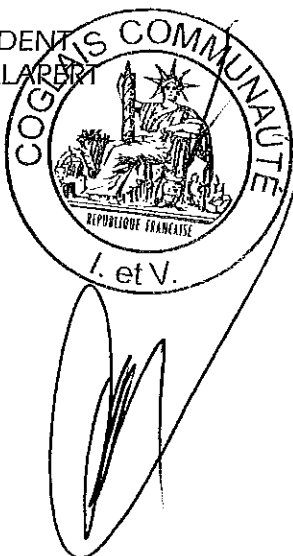
### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle en fin de séance l'importance de la participation des élus aux réunions de commission afin de pouvoir prendre connaissances des différentes questions traitées par le Conseil Communautaire.

Il demande expressément que toute absence soit signalée avant la commission. Les personnes excusées recevront les documents présentés lors de la réunion correspondante.

La séance est levée à 22h30.

LE PRESIDENT  
Jean MALARET



La Secrétaire de séance  
Réjane GAUMERIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gaumeris", with a horizontal line underneath it.

**COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2011**  
**COGLAIS COMMUNAUTE MARCHES DE BRETAGNE**

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	4 993 960,91	4 770 332,43	945 372,00
Recettes	4 875 958,92	3 993 108,90	2 144 829,00
Résultat de l'exercice	-118 001,99	-777 223,53	1 199 457,00
Résultat reporté	3 201 530,92	-270 400,52	
Résultat de clôture	3 083 528,93	-1 047 624,05	
Résultat global (fonctionnt+investist)			2 035 904,88
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			3 235 361,88
<b>ANNEXE LOGEMENT</b>			
Dépenses	294 186,25	305 733,78	185 426,00
Recettes	298 780,83	362 063,10	52 787,00
Résultat de l'exercice	4 594,58	56 329,32	-132 639,00
Résultat reporté	69 628,47	10 184,87	
Résultat de clôture	74 223,05	66 514,19	
Résultat global (fonctionnt+investist)			140 737,24
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			8 098,24
<b>ANNEXE ENTREPRISE</b>			
Dépenses	344 244,14	245 176,52	829 064,00
Recettes	322 359,42	106 259,45	437 198,00
Résultat de l'exercice	-21 884,72	-138 917,07	-391 866,00
Résultat reporté	362 769,49	278 136,16	
Résultat de clôture	340 884,77	139 219,09	
Résultat global (fonctionnt+investist)			480 103,86
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			88 237,86
<b>ANNEXE ELECTRICITAT*</b>			
Dépenses	0,00	103 767,66	0,00
Recettes	86 183,52	17 584,14	0,00
Résultat de l'exercice	86 183,52	-86 183,52	
Résultat reporté	30 389,60	86 183,52	
Résultat de clôture	116 573,12	0,00	
Résultat global (fonctionnt+investist)			116 573,12
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			116 573,12
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses	36 176,00	23 488,72	12 466,00
Recettes	36 292,74	14 540,77	10 398,00
Résultat de l'exercice	116,74	-8 947,95	
Résultat reporté	-115,99	18 245,32	
Résultat de clôture	0,75	9 297,37	
Résultat global (fonctionnt+investist)			9 298,12
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			7 230,12
<b>ORDURES MENAGERES</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	
Dépenses	904 126,69		
Recettes	904 133,60		
Résultat de l'exercice	6,91		
Résultat reporté	0,00		
Résultat de clôture	6,91		
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 572 693,99</b>	<b>5 448 499,11</b>	<b>1 972 328,00</b>
<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>6 523 709,03</b>	<b>4 493 556,36</b>	<b>2 645 212,00</b>
Résultat de l'exercice	-48 984,96	-954 942,75	672 884,00
Déficit reporté	-115,99	-270 400,52	
Excédent reporté	3 664 318,48	392 749,87	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>3 664 202,49</b>	<b>122 349,35</b>	
Résultat de clôture	3 615 210,62	-832 593,40	



LOT.CROIX ROUGE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	837 935,21	523 398,00	0,00
Recettes	673 896,09	497 093,77	0,00
Résultat de l'exercice	-164 039,12	-26 304,23	0,00
Résultat reporté	10 380,99	-490 541,77	
Résultat de clôture	-153 658,13	-516 846,00	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-670 504,13
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-670 504,13
LOT.CROIX ETETEE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	24 860,83	24 860,83	0,00
Recettes	58 646,83	24 860,83	0,00
Résultat de l'exercice	33 786,00	0,00	0,00
Résultat reporté	-63 402,14	-24 860,83	
Résultat de clôture	-29 616,14	-24 860,83	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-54 476,97
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-54 476,97
LOT.EXTENS°ST EUSTACHE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	3 130,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-3 130,00	0,00	0,00
Résultat reporté	3 334,30	0,00	
Résultat de clôture	204,30	0,00	
Résultat global (fonctionnt+investist)			204,30
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			204,30
LOT.LA BOULAIE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	11 217,53	-13 469,49	
Résultat de clôture	11 217,53	-13 469,49	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-2 251,96
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-2 251,96
LOT.LA GARE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	336 446,47	248 368,81	0,00
Recettes	336 446,47	322 766,19	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	74 397,38	0,00
Résultat reporté	4 200,46	-322 766,19	
Résultat de clôture	4 200,46	-248 368,81	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-244 168,35
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-244 168,35
RECAPITULATIF			
Dépenses	7 775 066,50	6 245 126,75	1 972 328,00
Recettes	7 592 698,42	5 338 277,15	2 645 212,00
Résultat de l'exercice	-182 368,08	-906 849,60	672 884,00
Déficit reporté	-63 518,13	-1 122 038,80	
Excédent reporté	3 693 451,76	392 749,87	
Résultat reporté	3 629 933,63	-729 288,93	
Résultat de clôture	3 447 565,55	-1 636 138,53	
Résultat global (fonctionnt+investist)			1 811 427,02
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			2 484 311,02

TOTAL DEPENSES 11

14 020 193,25

TOTAL RECETTES 11

12 930 975,57

10/04/2012

